

Le Souverain

Kaiseraugst : chaque jour apporte sa moisson de prises de position.

Evacuation immédiate et sans conditions, demandent les radicaux. Et M. G.-A. Chevallaz, à la tribune, de plaider pour le respect du droit afin d'éviter que la démocratie ne tourne à la foire d'empoigne.

Le Parti socialiste suisse dit éprouver pour sa part « quelque compréhension pour les occupants de Kaiseraugst qui, confrontés à l'embrouillamini légal et à l'information insuffisante et souvent partielle donnée par les responsables, n'avaient plus d'autres moyens de se faire entendre des autorités et de l'opinion publique ».

Conception globale de l'énergie, sécurité des installations, participation démocratique des populations concernées, régime des autorisations ou régime de concessions pour la construction des centrales, appels à des experts indépendants des intérêts économiques, nécessité d'un effort important d'information, tous les communiqués — pro-gouvernementaux ou non — publiés depuis des semaines (y compris ceux des grands partis cités plus haut) s'articulent sur ces thèmes qui semblent bien être les principales pierres d'achoppement sur le fond du problème nucléaire. Une réflexion urgente et approfondie sur ces sujets s'impose de toute évidence, nous ne pouvons que le redire après l'avoir souvent souligné dans ces colonnes. Le Conseil fédéral lui, fort de sa compétence, née, dans ce domaine, de la loi du 13 décembre 1959, fort surtout de la compétence des organismes mis sur pied (commission fédérale pour la sécurité des installations atomiques, secondée dans sa tâche par la Division pour la sécurité des installations nucléaires de l'Office fédéral de l'économie énergétique) parle un langage qui ne manque pas de clarté : « Au nom du Conseil fédéral, j'invite tous les citoyens et citoyennes qui manifestent à Kaiseraugst à mettre fin à l'occupation illégale des lieux. Je leur demande de croire que pour tous les res-

ponsables de ce pays, et notamment pour le Conseil fédéral, le bien-être et la santé de notre peuple priment toute autre considération, en particulier toute considération financière ou économique », lançait Willi Ritschard, lors de sa conférence de presse juste avant le dernier week-end.

A relire et à comparer attentivement ces multiples communiqués, avis à la population, cris d'alarme et autres « invites », on voit que sont inextricablement mêlés les problèmes posés par l'utilisation de l'énergie nucléaire et ceux nés du fonctionnement de notre démocratie. Une véritable mise en lumière critique de ces derniers conditionne une éventuelle solution satisfaisante des premiers. Sinon, une fois l'« affaire » réglée sur le plan policier, peut-on espérer que ce fameux mandat de 1959 donné à la Confédération soit réexaminé et que changent ainsi les conditions pratiques qui ont mené à l'occupation de Kaiseraugst (cantons divisés, communes dans l'expectative, et Confédération... pour le moins empruntée)? Là s'impose un diagnostic ! Une des caractéristiques de l'action menée à Kaiseraugst est de court-circuiter les relais démocratiques communément admis; et qui plus est, il est décevant impossible, même aux plus farouches détracteurs des occupants de coller à ceux-ci une étiquette qui « simplifierait » la justification d'une répression ardemment souhaitée (« anarchie ! » « que le gouvernement prenne ses responsabilités ! », clament les Groupements patronaux vaudois). Pourquoi dès lors ne pas convenir que les formes étatiques prévues à l'avance, et qui devraient servir de cadre au « retour à la concorde helvétique », pourquoi ne pas convenir que ces formes doivent évoluer, à l'image du peuple souverain qui doit en disposer ? Il est vrai qu'elles garantissent un certain fonctionnement de l'appareil, devenu lourd et procédurier; mais ne sont-elles pas le reflet de rapports de forces qui datent, et qui n'ont pas fait leurs preuves, c'est le moins que l'on puisse dire ?

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 319 29 mai 1975
Douzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 40 francs
pour la fin 1975 : 25 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

319

Voulez-vous des autoroutes?

Parmi les cinq questions posées au peuple suisse le 8 juin prochain, la plus importante est certes celle qui a trait à l'augmentation des recettes fiscales dès 1976 (ci-dessous, sans autres, un bilan qui permettra d'apprécier les étapes par lesquelles on a passé les différentes catégories de dépenses),

A travers les diverses modifications apportées par l'exécutif, puis par le législatif, voici la diminution progressive des budgets des départements fédéraux dès juin 1974 (tableau paru dans le mensuel du PS neuchâtelois, « Le Point », mai 1975) :

Classification fonctionnelle	Requêtes des départements (18.6.1974)	Projet du Conseil fédéral (16.10.1974)	Vote du Parlement (31.1.1975)	Réduction en % de juin 1974 à janvier 1975
Relations avec l'étranger	596	596	512	— 14,1 %
Défense nationale	2 999	2 946	2 804	— 6,5 %
Enseignement et recherche	1 613	1 536	1 445	— 10,4 %
Prévoyance sociale	3 229	3 270	2 606	— 19,3 %
Communication et énergie	2 359	2 127	2 054	— 12,9 %
Agriculture	1 450	1 379	1 245	— 14,1 %
.....
Total des dépenses	15 216	14 727	13 367	— 12,2 %

mais la votation sur le financement des routes nationales est celle qui est peut-être la plus ambiguë, parce que noyée sous un déluge d'informations et de prises de position souvent partielles. Revenons donc aux sources et voyons à travers les données de base sur la question, quel est l'exact retentissement de ce référendum (lancé, faut-il le rappeler, par l'Alliance des indépendants).

1. A Porigine, 400 millions de recettes supplémentaires

La surtaxe sur les carburants a passé, le 31 août 1974, de 20 à 30 centimes par litre, en vertu d'une ordonnance édictée par le Conseil fédéral en date

du 29 août 1974. Ainsi, la charge totale douanière a-t-elle augmenté de 23,3 % pour la benzine et de 22,1 % pour l'huile diesel. Le parlement a ratifié cette mesure provisoire le 4 octobre 1974 par voie d'arrêté fédéral. Dans son message, le Conseil fédéral évaluait à 400 mio fr. les recettes supplémentaires entraînées par cette hausse. Ces recettes servent à couvrir les dépenses relatives à la construction des routes nationales et à poursuivre le remboursement de l'avance faite par la Confédération en faveur des routes nationales.

2. 1959-1974 : près de 13 milliards

Entre 1959, date où la construction des routes nationales a débuté, et 1974, la Confédération et les cantons ont dépensé 12,88 milliards à cet effet, dont 11,08 ont été pris en charge par la Confédération. Sur les 1847 km de routes nationales prévus, 913 km étaient ouverts au trafic, fin 1974, ce qui en représentait tout juste la moitié.

Les tronçons qui restent à construire selon le programme admis (mais sera-t-il respecté si le peuple votait « non » ?) entraîneront à l'évidence des frais supplémentaires : augmentation du coût d'acquisition de terrains, accroissement des exigences en matière de sécurité du trafic, difficultés d'ordre géologique, etc. Le tout estimé à quelque 1847 millions de francs (à noter que, d'autre part, on estime que les seuls frais d'exploitation et d'entretien des routes nationales pourraient représenter pour la Confédération des dépenses supplémentaires de l'ordre de 100 à 200 millions par an).

3. Pour amortir les avances

A ce stade, il faut revenir au mode de financement des dépenses de la Confédération pour les routes nationales ! Sont consacrés au financement de la construction des routes nationales : un quart de la taxe douanière de base sur les carburants, la totalité de la surtaxe sur les carburants et un montant provenant des ressources générales de la Confédération. Si le Conseil fédéral n'avait pas pris des mesures préventives dans ce domaine,

l'on aurait assisté en 1974 à une diminution des recettes y afférentes par suite du recul enregistré dans les quantités de carburant importées. « Grâce » à la hausse de la surtaxe, qui est passée à 30 ct. et a permis de récolter au cours du dernier trimestre 1974, 121 millions de francs, il a été possible de parer à cette récession (et même d'obtenir, par rapport à 1973, une augmentation des recettes de 41 millions !)

Le compte des routes nationales se présente donc de la manière suivante, « grâce » aux mesures adoptées par le Conseil fédéral.

Recettes

	mio fr. 1973	mio. fr. 1974
Part à la taxe douanière sur les carburants	214	194
Surtaxe de 20 ct.	788	728
Hausse de la surtaxe ¹	—	121
Contribution à partir des ressources générales de la Confédération	150	150
	1 152	1 193

Dépenses

Dépenses incluant la contribution à l'exploitation des tunnels intégrés dans le réseau des routes nationales	966	942
Intérêts sur les avances consenties	125	143
Dépenses administratives	3	3
	1 094	1 088
Amortissement des avances	58	105

¹ Au premier trimestre 1975, la surtaxe a rapporté 240 millions contre 153 millions à la période correspondante de 1974 (+ 57 %).

La conclusion, à travers ces chiffres, s'impose : par ce vote sur l'augmentation de la surtaxe sur les carburants est donnée au citoyen la possibilité de se prononcer sur la priorité routière et autoroutière.

**LA SEMAINE
DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES**

101.010

Trois un et trois zéros, tel est le nouveau tirage contrôlé de la « Neue Zürcher Zeitung ». Le plus prestigieux des quotidiens suisses est donc le troisième à accéder à la classe des tirages à six chiffres. C'est à noter. Rappelons que « Blick » atteignait un tirage légèrement supérieur à 270 000 exemplaires au dernier contrôle et le « Tages-Anzeiger » un tirage de près de 234 000 exemplaires.

Pour leur part, les quelques quotidiens qui contiennent de représenter la social-démocratie en Suisse alémanique ont, au total, un tirage de 52 000 exemplaires. Leur qualité est extrêmement diverse, et il n'est malheureusement pas rare de voir ces publications se perdre dans des « nouvelles » dont l'intérêt ne dépasse pas celui des plus navrantes querelles de clocher. Une lecture attentive de ces organes permet pourtant souvent de prendre utilement la température de certaines régions qui échappent presque totalement aux « grands journaux ». Voyons par exemple le débat qui a marqué, d'après le compte rendu circonstancié de la « Thurgauer AZ » (N° 110), la dernière assemblée générale annuelle du PS de Frauenfeld ! L'objet de l'intervention présidentielle : l'intellectualisation toujours plus marquée du parti, avec des adhésions toujours plus nombreuses de fonctionnaires, de maîtres et d'universitaires alors que le nombre des ouvriers inscrits plafonne ou même diminue. Un sujet de réflexion qui ne manque pas d'actualité ! Et cette conclusion : « Pour ne pas perdre un langage commun, des efforts sont indispensables pour une collaboration toujours plus étroite avec toutes les organisations de salariés ».

— On sait que le congrès du PSS a décidé de lancer une initiative modérée sur le droit foncier. Il y aura peut-être malgré tout une initiative plus radicale puisque le Parti libéral-socialiste, qui

regroupe les adeptes de la monnaie franche, décidera cet automne du lancement d'une initiative supprimant notamment la propriété foncière : « Das Eigentum an Boden ist aufgehoben » (La propriété du sol est supprimée). C'est le point 2 des dix paragraphes d'un nouvel article 22 ter de la Constitution fédérale. Les communes auraient le droit de disposer du sol et indemniserait les propriétaires actuels en leur remettant des obligations. Ces informations sont contenues dans le numéro 9 du mensuel « Evolution », organe de ce parti (On ne trouve pas ce journal dans les kiosques).

— A noter dans le dernier magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », un entretien avec le président de la Banque nationale suisse, Fritz Leutwiler. Agrémentant l'interview, un certain nombre de tableaux qui sont autant de rappels utiles : voici par exemple l'évolution totale des bilans annuels (en millions de francs) des banques et des sociétés financières exerçant leur activité en Suisse (l'interruption de la comparaison en 1971

est due au fait que, dès cette date, les fiduciaires sont exclues des totaux) :

Année	Total	Augmentation
1964	93 831	10,4 %
1965	102 380	9,1 %
1966	110 905	8,3 %
1967	125 568	13,2 %
1968	148 950	18,4 %
1969	177 496	19,2 %
1970	209 951	18,3 %
1971	227 290	—
1972	252 179	11 %
1973	269 457	6,9 %
1974	286 483	6,3 %

— Dans le supplément politique et culturel de fin de semaine de la « National Zeitung », en première page, une somme digne d'intérêt sur l'aliénation de l'homme par l'exploitation dans le travail à travers les écrits de Marx.

Dans le même numéro, une enquête sur les places de jeux pour les enfants.

L'Action nationale : partout, sauf à Neuchâtel

Quelle est la structure visible de l'Action nationale, mouvement dirigé actuellement par M. Valentin Oehen ? Le numéro de mai du mensuel « Volk + Heimat » (Peuple et Patrie) permet de faire le point. Il y a l'Action nationale proprement dite (avec des noms propres à certaines sections) et il y a la Jeune Action nationale, jeunesse du mouvement.

L'Action nationale se divise en sections cantonales (Argovie, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Berne, Fribourg, Genève — Représentation populaire — Schaffhouse, Soleure, Tessin, Thurgovie, Vaud, Zoug et Zurich) et sections inter-cantonales (Grisons/Glaris/région saint-galloise de Sargans, Saint-Gall/Appenzell et Lucerne/Suisse centrale). Dans

quelques cantons existent aussi des sections locales ou régionales, par exemple dans le canton de Vaud à Lausanne et à Vevey et dans le canton de Zurich dans plusieurs districts. Enfin certains noms de sections confirment la présence de républicains séparés de M. Schwarzenbach et unis à l'Action nationale. L'étude de la liste permet enfin de constater que l'organisation couvre vingt-quatre des vingt-cinq cantons et demi-cantons. Seul Neuchâtel fait exception. Notons au surplus qu'il n'y a pas de section locale dans le Jura.

La Jeune Action nationale compte six sections : quatre sections régionales : Argovie/Soleure, les deux Bâle, la Suisse du Nord-Est, la Suisse orientale et deux sections cantonales : Berne et Zurich. Notons encore que le responsable de la rédaction de « Volk + Heimat » pour la Suisse romande est M. André Dörflinger, domicilié à Vevey.

Les Organisations progressistes de Suisse : actions tous azimuts et structures rigides

Personne ne s'attend, pour les élections nationales d'octobre prochain, à des débauches d'originalité et de nouveauté. Les grandes formations traditionnelles se présenteront une fois de plus devant l'électeur avec des programmes, certes adaptés au goût du jour, mais soigneusement pondérés de façon à choquer le moins de monde possible. Peu de surprises, peu d'inconnues donc pour les Suisses de tous bords ! A quelques exceptions près : la présence attendue du POCH (Organisations progressistes de Suisse) sur nombre de fronts cantonaux est l'une d'elles.

Le sigle « POCH » n'est pas encore très familier à la Suisse romande; il l'est par contre outre-Sarine. Car le POCH, sur la scène économique, sociale et politique, fait feu de tout bois. Il ne se passe guère de semaine sans que son nom n'apparaisse dans la presse : prises de positions sur la politique du Conseil fédéral, lancement d'une initiative populaire (il en a déjà deux à son actif : pour la semaine de quarante heures, pour la retraite à soixante ans), lutte contre les centrales nucléaires et sur le front du logement, information aux travailleurs devant les usines, campagne pour l'amélioration et la gratuité des transports publics, participation aux élections cantonales et communales dans plusieurs cantons, etc.

Six ans

Un tel éclectisme impose que l'on précise la carte de visite de cette formation. Le point de départ, tout d'abord : le POCH est né à Bâle en 1969 de la fusion des organisations progressistes d'apprentis, de collégiens et d'étudiants. Dès 1971, il s'implante dans d'autres cantons : Zurich, Berne, Soleure, Saint-Gall, Bâle-Campagne, Lucerne et Argovie.

On imagine assez qu'un tel développement ne va pas sans une organisation efficace; et de fait, le POCH est un parti fortement structuré. Son fonctionnement, à travers ses organes statutaires : l'assemblée générale est l'organe souverain, elle décide de la ligne politique et désigne le comité central; le bureau politique est, lui, l'organe exécutif du mouvement (le secrétariat fonctionne avec trois permanents); les sections cantonales sont organisées sur le même modèle et disposent chacune d'un permanent.

Ni Moscou ni Pékin

Sur le plan international, le POCH, qui se considère comme une partie du mouvement communiste mondial, refuse de trancher entre Moscou et Pékin dont les querelles, selon lui, ne servent qu'à affaiblir cette cause; les communistes tchécoslovaques du printemps de Prague, comme les trotskystes de la LMR sont jugés sévèrement comme des révisionnistes qui brisent le front uni contre la bourgeoisie internationale.

Voilà pour les principes ! Dans la pratique quotidienne, le POCH se présente comme un parti de militants dont la base est relativement restreinte : cinq cents à six cents membres, qui versent une contribution financière proportionnelle à leur revenu (jusqu'à 8 % du salaire); la moitié des membres environ sont des universitaires et des enseignants; l'autre moitié est composée d'employés, d'ouvriers et d'apprentis. Bien que l'âge moyen des militants se situe entre vingt-cinq et trente ans, il est à noter que le POCH ne se considère pas comme une organisation de jeunesse.

Parti d'avant-garde, donc parti structuré, le POCH n'est pourtant pas fermé à l'extérieur : les relais avec la population, largement existants, se font par l'intermédiaire de groupes de travail (groupes de quartier, organisations d'étudiants, où

les membres collaborent avec des sympathisants). Comment une telle ligne de conduite se concrétise-t-elle ? « Le POCH lutte pour une société sans classes; il développe sa stratégie et sa tactique sur la base du marxisme-léninisme » (article 2 des statuts). Dans cette perspective, il recherche et promeut toute alliance avec des organisations en vue de la création de commissions où sont représentés à ses côtés les partis communistes de l'immigration italienne et espagnole, les colonies libres italiennes, l'ATEES (travailleurs espagnols en Suisse), le Parti du travail et le Parti socialiste autonome tessinois.

Toujours dans la même perspective, si le POCH n'attend guère de l'évolution du Parti socialiste suisse, il est en revanche très actif au sein des organisations syndicales où il cherche à faire partager sa ligne « révolutionnaire » sans se contenter de décrier systématiquement les dirigeants syndicaux. Ainsi, il intervient méthodiquement dans les conflits de travail, renseignant les travailleurs sur leurs droits, incitant à la création d'assemblées de travailleurs qui prendraient directement en main leurs intérêts. Au long de ces actions, une constante qui apparaît très nettement : montrer que la paix du travail et la collaboration sociale ne paient pas. Un succès au moins à son actif : lors de la fermeture de la fabrique de papier de Laupen, dans le canton de Berne, il obtient que le syndicat de la branche prenne la défense du personnel, pourtant inorganisé.

La vie

Mais le POCH ne limite pas son activité à une lutte pour une amélioration des conditions de travail. Dès sa création, il mettait l'accent sur les conditions de vie au sens large (logement, trafic, environnement) où se concrétisent les contradictions de la société capitaliste : manifestations et pétitions pour préserver des habitations vouées à la démolition, création d'un syndicat de l'enseignement où parents et enseignants sont appelés à

collaborer, manifestations pour les espaces verts et des artères réservées aux piétons. Encore une constante qui apparaît au recensement de ces initiatives : le POCH évite les affrontements violents avec les forces de l'ordre, affrontements qui, selon lui, sont inutiles et affaiblissent dans l'opinion publique les causes défendues.

Toutes ces caractéristiques, si elles sont importantes et méritent d'être signalées, ne font pas cependant la principale originalité du POCH dans la nouvelle gauche; ce qui distingue cette organisation en effet parmi ses proches voisins politiques est qu'elle est la première à avoir saisi les instruments de la démocratie directe. Et pas seulement au plan fédéral. Dans plusieurs cantons, il a déposé initiatives et référendums : pour une ville habitable (pour la protection des zones d'habitation, contre la destruction des immeubles à loyers modestes, contre les routes urbaines expresses, pour des policliniques de quartiers, pour la création de garderies d'enfants communales, pour l'abaissement des tarifs des transports publics), pour un salaire minimum aux apprentis, pour l'abaissement à dix-huit ans de la majorité civique, pour un impôt sur la richesse, contre les centrales atomiques...

Pas de dédain pour les élections

Enfin, encore un fait nouveau dans la nouvelle extrême gauche, les organisations progressistes ne dédaignent pas le terrain électoral : élections communales, cantonales et fédérales cet automne. Cette option de base s'est suivie jusqu'ici de résultats non négligeables : « Le Parlement est l'une des plus importantes institutions de camouflage de la bourgeoisie. Ce qui y est dit remplit les quotidiens, les émissions de radio et de télévision. Il serait criminel et stupide de ne pas l'utiliser. » Une ambition sous-jacente à cette activité électorale débordante : ne pas laisser à d'autres la possibilité de représenter à ce niveau les intérêts des salariés. Mais là, une réserve importante ! Si l'on peut comprendre en effet qu'une cam-

pagne électorale soit, pour une formation de ce genre, une occasion réelle de se faire connaître et de diffuser ses idées, il reste que les élus du POCH demeurent sous le contrôle étroit de leur parti (tout comme les sections cantonales dépendent de l'organisation centrale) et que — léninisme oblige ! — leur représentativité ne peut que s'en trouver restreinte tant par rapport à leurs déclarations de principe que par rapport à leur tactique d'actions tous azimuts.

La relève du PdT

En définitive, il apparaît à l'examen que le POCH, vu la dégradation constante du Parti du

Le défi

Le défi est lancé. La Déclaration de Berne (Vers un développement solidaire), soutenue par de nombreuses organisations amies, provoquait ces derniers jours les Suisses jusque dans les retranchements les plus quotidiens de leur égoïsme. La vente du café Ujamaa dans les rues a attiré l'attention, comme le voulaient les promoteurs de cette action, à la fois sur l'injustice du commerce international dominé par un petit nombre de multinationales, sur l'effort particulier de la Tanzanie qui cherche à créer un modèle de développement différent de celui de l'Occident, fondé sur un système de coopératives à l'africaine, et sur les possibilités qui sont données aux consommateurs chez nous de lutter contre les dominations économiques. Ce café tanzanien, vendu en court-circuitant les manœuvres de spéculation sur les matières premières (un seul intermédiaire) aura rapporté à la Tanzanie deux fois plus que si elle vendait le café en grains (la transformation en café soluble a été faite en Tanzanie).

La leçon aura certainement profité au consommateur helvétique, même s'il n'a d'abord vu là qu'une bonne affaire (le café Ujamaa est meilleur marché).

travail depuis l'après-guerre (cf. DP 316), est en train de prendre, en Suisse allemande du moins, la relève de ces communistes-là, avec le secours de forces jeunes et par les canaux d'actions beaucoup plus diversifiées, tant sur le plan parlementaire qu'extra parlementaire. L'entreprise sera beaucoup moins aisée en Suisse romande (mis à part le Jura) où le Parti du travail est encore très bien implanté. Verra-t-on donc, de ce côté-ci de la Sarine, un rapprochement entre le POCH et le Parti du travail ? Cela ne paraît possible qu'après le départ de la vieille garde du PDT ; mais un nouvel élan du mouvement communiste en Suisse pourrait dépendre d'une telle initiative.

La leçon aura certainement profité aussi, par la nouveauté et la réussite de l'expérience, aux organisations traditionnelles de la vie politique suisse, figées dans leurs modes d'intervention séculaires.

Et les sociétés coopératives ?

La leçon aura-t-elle profité également aux sociétés coopératives ? N'y a-t-il pas là un nouveau champ d'action à explorer de toute urgence sur le thème « consommer sans exploiter » ? Ce serait une des prolongations les plus intéressantes du défi du café Ujamaa.

A NOS ABONNÉS

Comme annoncé précédemment, il se peut que les abonnés de « Domaine Public », au hasard de l'une ou l'autre campagne de promotion que nous organisons ces semaines-ci, reçoivent deux exemplaires du journal... Pourquoi ne pas glisser le numéro en sus dans la boîte aux lettres du voisin, ou sous sa porte ? DP, le seul journal assez mince pour permettre la guérilla de la contre-information !

Interruption de grossesse : faire le point après la polémique

Voilà le Conseil des Etats à son tour saisi des problèmes posés par la législation sur l'avortement. On se rappelle que le Conseil national avait finalement rejeté toute modification du droit pénal actuel en matière d'avortement et d'interruption légale de la grossesse. Les arguments les plus divers « pour » et « contre » l'avortement avaient été présentés. Morale, droit, sociologie, médecine et opportunisme avaient été allégrement mélangés.

Entre-temps, les promoteurs de l'initiative pour décriminaliser l'avortement ont annoncé leur projet de lancement d'une deuxième initiative sur le sujet, initiatives dont les termes seraient plus pondérés.

Notre propos est, en deux articles successifs, de tenter de revenir à l'essentiel après la polémique, de sérier les questions que pose l'avortement, et, si possible, de leur accorder leur juste importance.

La première observation qui s'impose est que l'avortement n'est jamais une bonne solution du problème posé par une grossesse non désirée. Il s'agit toujours d'un constat d'échec : échec biologique qui se marque par l'interruption d'un processus vital, échec affectif pour la femme « lâchée » par son partenaire, échec social pour celle qui ne peut assurer l'éducation d'un enfant (supplémentaire), échec technique de méthodes contraceptives aléatoires, etc. On ne saurait dès lors être pour l'avortement, à proprement parler. Cependant, les mêmes remarques peuvent être faites à propos d'une grossesse non désirée : elle aussi représente un échec affectif, social, technique, etc. pour la femme qui se trouve enceinte sans le vouloir. Et imposer à cette femme cette

grossesse ne constitue pas non plus une solution à sa situation.

Les divergences d'opinion surgissent dans l'appréciation de ces deux formes d'échec. Les partisans d'une libéralisation de l'avortement pensent que, dans certains cas, l'avortement est une solution moins mauvaise que la grossesse non désirée, ou plutôt qu'il représente un échec moins grave; selon qu'ils défendent la solution des indications (plus ou moins étendues) ou celle des délais, ils estiment que c'est à la société ou à la femme de peser les termes du dilemme et de le trancher. Les adversaires de l'avortement estiment que dans tous les cas la grossesse est préférable à l'avortement, et que la société doit imposer cette conception, par la répression pénale s'il le faut. Ces deux positions divergent principalement sur deux points : la date à partir de laquelle il incombe à la société de protéger la vie et les personnes auxquelles cette protection ressortit.

Il est indubitable que, du point de vue biologique, un processus vital est engagé dès la conception. S'ensuit-il nécessairement que la société doit s'opposer à toute interruption de ce processus ou qu'elle doit du moins en assurer le contrôle, que le droit doit être calqué sur la biologie ? Répondre par l'affirmative aboutit à identifier la personne humaine à toute manifestation de la vie, quel que soit son développement, et à méconnaître la distinction entre l'aspect objectif de la vie — la prolifération des cellules — et son aspect subjectif — une organisation et un développement de ces cellules tels qu'ils constituent un sujet, une personne.

Le droit actuel résout la question d'une manière ambiguë; la règle générale veut que la personnalité ne s'acquière que par la naissance : la personnalité commence avec la naissance accomplie de l'enfant vivant (art. 31, al. 1, CCS). Avant la naissance, le fœtus n'est donc pas un sujet de droit, une personne reconnue par la loi. Ce principe connaît toutefois deux exceptions : d'une part, l'enfant conçu jouit de certains droits, notamment en matière successorale, à la condition

qu'il naisse vivant. D'autre part, l'existence du fœtus est protégée par des dispositions pénales en matière d'avortement. Ces dispositions pénales spéciales qui font de l'avortement un délit sui generis sont indispensables si l'on veut réprimer l'interruption de grossesse, puisque, la qualité de personne étant déniée au fœtus, l'atteinte à son existence ne constitue pas un homicide.

Ainsi le droit actuel connaît la dialectique suivante : il ne tient compte que de l'élément objectif de la vie de fœtus et lui dénie toute subjectivité dans un premier temps pour ensuite lui conférer une quasi personnalité, dans certains cas exceptionnels. Dans un troisième temps, constatant que des conflits d'intérêts peuvent surgir entre la femme enceinte et le fœtus, il renonce à nouveau à la protection du fœtus en autorisant l'interruption de grossesse dans certaines conditions et moyennant un contrôle confié aux médecins, qui sont à ce titre des représentants de l'ordre social. La solution des indications plus ou moins élargies consacre ce schéma : l'existence du fœtus étant légalement protégée, il appartient aussi à la loi de décider si et quand les intérêts de la mère, qui méritent aussi protection, peuvent l'emporter et justifier une interruption de grossesse.

La décision appartient à la société, représentée par des médecins, si les motifs invoqués sont d'ordre physique, à des assistants sociaux, psychologues, etc., s'ils sont d'ordre psychologique ou social.

A l'heure actuelle, l'appréciation des motifs invoqués par la femme enceinte est laissée au libre arbitre des médecins. Certains, se référant à la définition de la santé de l'OMS, qui veut que celle-ci ne soit pas seulement une absence de maladie, mais un état de bien-être physique, psychique et social, accorde une large prépondérance aux intérêts de la femme enceinte; d'autres, très restrictifs, admettent à peine des maladies physiques graves. Le médecin donne ainsi à la loi pénale l'interprétation qui lui plaît et sa décision est sans appel. Par le biais de cette interprétation, il est donc libre d'imposer ses propres conceptions

morales à la femme enceinte, qui a recours à ses services, sans qu'aucun contrôle ne soit exercé sur son pouvoir de décision. On peut douter qu'une solution des indications, même fort élargie, modifie cet état de chose; quelle que soit la définition des indications, les autorités investies du droit de décider de l'interruption de grossesse disposeront toujours d'un large pouvoir d'appréciation, non contrôlé, dans le champ duquel elles pourront laisser libre cours à leur morale personnelle.

(à suivre)

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les bonnes causes

Pendant des années, je me suis indigné de voir interdits par la censure des films dont la qualité paraissait certaine et l'« immoralité » discutable. Il m'est arrivé parfois d'écrire ou de signer des protestations — par exemple dans le cas des « Tricheurs ». Aujourd'hui, il arrive qu'on interdise encore tel ou tel film (« Contes immoraux »), mais il m'arrive aussi de m'étonner, presque de regretter qu'on laisse passer des films dont la nullité paraît certaine et l'« immoralité » indiscutable...

Pendant des années, j'ai déploré qu'on s'obstine à exiger le latin des futurs vétérinaires — et jadis, c'est-à-dire « de mon temps », à astreindre les collégiens et les gymnasiens au thème — un thème enseigné par des maîtres dont on se persuade que que bon nombre d'entre eux étaient fort incapables d'écrire le latin, comme bon nombre de ceux qui comprennent l'allemand ou le français, le lisent, voire même le parlent plus ou moins bien, sont toutefois incapables de l'écrire sans tomber dans le charabia (voir à ce sujet n'importe quelle circulaire venant de Berne, n'importe quel article publicitaire traduit de l'allemand !). Aujourd'hui, il arrive que même des latinistes n'aient pas d'épreuve de latin à leur baccalauréat, si bien qu'il n'est pas interdit d'imaginer qu'un futur pro-

fesseur de littérature latine à l'Université aura passé un bachot sans latin !

Tant il est vrai qu'à force de s'obstiner, on ruine les meilleures causes. Et c'est quelquefois grave. On sait que le nombre de ceux qui « contestent » l'armée va croissant. Pour des raisons de conscience (religieuses ou philosophiques) et pour d'autres raisons (politiques). « De mon temps » de nouveau, le service dans les sanitaires, non armé, permettait à certains objecteurs de conscience d'accomplir leur devoir militaire sans faire violence à leurs convictions. Aujourd'hui, on astreint les recrues sanitaires non seulement au port d'armes, mais au tir. Il est vrai que le futur soldat peut présenter une demande d'exemption

POINT DE VUE

Le prix du soleil

Un panneau d'aggloméré de 22 mm, de 180 × 80 cm, avec quatre montants de 16 mm, sur 25 cm : 33 fr.; 12 m de latte de 20 mm : 10 fr.; un paquet de vis pour aggloméré : 3 fr.; six plaques de sagex de 20 mm (50 × 100 cm) : 15 fr.; deux plaques de verre 3 mm, 180 × 80 cm : 98 fr.; deux feuilles de tôle galvanisée 0,6 mm (200 × 100 cm) : 32 fr.; 6 m de tube carré de 30 mm : 35 fr.; deux robinets avec tubes filetés, écrou et contre-écrou : 20 fr.; une boîte de vernis noir mat pour tuyau de poêle : 4 fr.; une boîte de colle résistant à la chaleur : 23 fr.; une mèche 16 mm : 14 fr.; une boîte de rivets : 3 fr.; un thermomètre : 4 fr.

En déduisant ce qui va rester, le total doit faire quelque chose comme 250 fr. pour un panneau-prototype de 1,4 m² dont le réservoir-surface absorbante contient 43 litres d'eau (possibilité d'adjoindre un quelconque bidon thermiquement isolé et de faire circuler l'eau par thermocirculation). Les matériaux sont neufs, à quelques exceptions près et ont été achetés en magasin. On peut

du port d'armes, qui lui est accordée, si les motifs qu'il invoque semblent valables...

Récemment, l'un de mes anciens élèves a présenté une telle demande et m'a prié de la contresigner en attestant de sa sincérité. Sincère, il l'était, et j'étais bien placé pour en témoigner, puisque deux ans plus tôt déjà, il m'avait exposé ses convictions dans une « composition libre ». Sincère et ne contestant nullement le « devoir de servir ». Demande refusée. Ici, il n'y a malheureusement qu'une seule explication, qui est la sottise des responsables, dont il faut bien voir qu'ils contribuent à semer le désordre dans l'armée avec autant de zèle et plus d'efficacité que les anti-militaristes décidés.

J. C.

compter 30 à 40 % en moins avec le prix pour artisans.

Une production en série de collecteurs de ce type devrait permettre d'abaisser le prix par mètre carré — y compris le système de stockage — à nettement moins de 200 francs.

En comptant une production de 250 à 350 kWh/m²/an de collecteur et en mettant le prix du kWh électrique à 15 ct, le panneau est amorti en cinq ans s'il n'y a pas de casse.

Toute l'installation est à la portée du bricoleur moyen et un artisan du coin peut facilement faire les soudures nécessaires. Donc, lorsque M. Ritschard dénonce « ceux qui réclament des technologies nouvelles qui ne sont pas au point », il raconte — s'agissant de l'énergie solaire — des âneries et des énormités. Dans la première livraison de son « registre des entreprises », le Bulletin de la Société suisse pour l'énergie solaire (1/1975) recense dix-sept entreprises à même de livrer des panneaux solaires et l'installation y relative; et ça ne fait que commencer. « Le manque d'énergie pourrait fort bien amener une aggravation du chômage », a dit encore M. Ritschard. (« 24 Heures », 23 mai 1975).

Chez qui ? Chez Motor-Colombus ? Gil Stauffer

Bienne: la logique du système

Soucieuses d'atténuer dans la mesure du possible les conséquences négatives — économiques et sociales — des fermetures d'entreprises et des réductions du personnel dues à des causes économiques, et de promouvoir la réintégration des travailleurs touchés par ces décisions, les associations centrales soussignées (de l'Union syndicale suisse à l'Union centrale des associations patronales suisses, en passant par l'Union suisse du commerce et de l'industrie, l'Union suisse des arts et métiers ou l'Association suisse des travailleurs évangéliques. Réd.) recommandent à leurs organisations affiliées de conclure — si elles ne l'ont pas encore fait, des accords relatifs aux mesures à prendre lors de fermetures d'entreprises ou de parties d'entreprises, ou de licenciements dus à des causes économiques.

» 1. Ces accords concernent les fermetures d'entreprises et les licenciements dus à des motifs économiques, qui touchent une partie appréciable du personnel.

» 2. Le personnel, ses représentants dans l'entreprise ainsi que les organisations patronales et syndicales compétentes doivent être informés rapidement des fermetures totales ou partielles et des licenciements commandés par la situation économique qui sont envisagés.

» L'information doit être aussi complète que possible. Elle doit porter sur les mesures prévues, les raisons qui les commandent et les modalités d'exécution (...) »

Telles sont les premières lignes de l'accord, en pourparlers depuis trois ans, que les organisations centrales d'employeurs et de travailleurs signaient à la fin du mois d'avril dernier et qui, relatif aux fermetures d'entreprises et aux réductions de personnel, détendait à juste titre le climat social : ce n'étaient là certes que des « recommandations », mais les protagonistes prenaient ainsi un « engagement moral » de poids. Au fil des licenciements

et des compressions de personnel qui continuent à faire le gros de l'actualité économique et sociale, on mesure toujours mieux le caractère relatif de cet « accord ».

Des exemples tout frais ? A Genève, soixante personnes sont renvoyées dans les dix minutes au laboratoire de recherches Oxy Metal : les patrons d'Occidental Petroleum à Los Angeles en ont décidé ainsi. Tous recours et conciliations superflus, voire outrepassés.

Total des ventes GM en Suisse :

1972 : 36 486

1973 : 33 967

1974 : 27 616

Véhicules produits à Bienne :

1972 : 17 186

1973 : 16 942

1974 : 13 002

Chiffre d'affaires global GM Suisse :

1972 : 465,3 millions de francs

1973 : 457,1 millions de francs

1974 : 396,7 millions de francs.

A Bienne, la direction générale de General Motors Suisse S.A. annonce il y a quelques jours la fermeture de sa chaîne de montage pour fin août : quatre cent cinquante personnes (sur cinq cent cinquante travaillant dans ce secteur) se trouveront donc sans emploi (une décision qui est l'écho d'une mesure semblable prise quelques mois auparavant au Danemark par la même GM).

Ici, le délai de licenciement peut paraître, s'il est plus conforme aux normes légales, plus convenable (l'est-il réellement, vu le climat économique ?), la direction peut bien prévoir un plan « social » (indemnités, retraites prématurées, formation des apprentis, etc.), toutes les parties en cause, travailleurs (plus de mille deux cents personnes directement touchées), syndicats (une cin-

quantaine d'adhérents à la FTMH), autorités (le contribuable le plus « juteux » s'en va), ont été cependant brutalement mises devant le fait accompli. Et qui plus est, les causes économiques précises de ce k.o. ne seront pas connues : malgré des déclarations lénifiantes qui datent d'il y a à peine deux mois (« pas de licenciements en vue pour 1975 » !), la direction suisse confesse n'avoir pas en mains les données exactes du problème... Bien sûr, GM a la logique capitaliste pour elle ! Ce sont moins la « crise » du pétrole, les récents accords conclus en Europe sur l'abolition de la préférence douanière sur les pièces de montage importées, ou les critères de rentabilité d'une petite unité d'assemblage, que la désaffection justifiée des acheteurs pour les modèles assemblés à Bienne (fausses classes de prestige, voitures ni vraiment fonctionnelles, ni vraiment économiques) qui imposent la décision.

Mais la preuve est faite une fois de plus que le système capitaliste duquel notre société vit n'a pas les moyens d'absorber les secousses qu'il entraîne par son propre développement, même si des accommodements importants — tel cet « accord » entre organisations centrales des patrons et des travailleurs — interviennent.

Prouver le contraire ? Rien à attendre des syndicats, démunis devant le fait accompli de la GM, incapables de prouver la mobilisation importante qui serait une réponse à l'affirmation de la toute-puissance patronale.

Rien à attendre non plus des autorités bernoises prises à contre-pied (selon la loi cantonale sur le travail, tout licenciement de plus de cinq personnes doit être annoncé), ni des autorités biennoises, à l'évidence démunies devant ce nouvel afflux de chômeurs (à fin avril, le bureau compétent à Bienne recensait deux cents chômeurs, alors qu'à peine une trentaine de places de travail étaient disponibles dans l'hôtellerie).

Rien à attendre même des autorités fédérales qui se contentent d'admettre que nous exportons notre chômage à l'étranger : 40 % des licenciés sont des travailleurs étrangers... »